



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 3 novembre à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble désigné sous le numéro de lot 4 744 608, situé au 6, 23<sup>e</sup> Rue.

La dérogation vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale avec un sous-sol, alors que la norme règlementaire stipule que la construction de sous-sol est interdite dans le secteur. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente dérogation est inscrite à l'article 17.4.1 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, tout citoyen et toute citoyenne intéressés sont invités à transmettre par écrit leurs questions et/ou commentaires sur la présente demande de dérogation mineure par le biais de la [consultation publique écrite](#) prévue à cette fin.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre.

---

Jacques Arsenault, greffier  
CRHA